

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE**

-----

# BUREAU

## Séance du 12 mai 2025

Date de Convocation : 7 mai 2025

Quorum : 3

Présents : 4

M. Marc FLEURET, M. Régis BLANCHET, M. Pierre ROUSSEAU, M. Jean-Marc SEVAULT

Absents : 1

Mme Florence PETIPEZ

Pour : 4

M. Marc FLEURET, M. Régis BLANCHET, M. Pierre ROUSSEAU, M. Jean-Marc SEVAULT

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

### **Délibération BU\_20250512\_03B**

**Groupement de commandes entre les SDIS de la région Centre-Val de Loire et de la Nièvre : convention constitutive d'un groupement pour l'achat de fournitures d'effets d'habillement et d'accessoires**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et de la Nièvre, relatif aux effets d'habillement, aux équipements de protection individuelle et à divers accessoires ;

Vu la délibération en date du 10 septembre 2021 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres du SDIS ;

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE**

-----

Considérant les candidatures de Monsieur Pierre ROUSSEAU et Monsieur Jean-Marc SEVAULT, membres ayant voix délibérative au sein de la commission d'appel d'offres ;

Considérant l'opportunité de poursuivre la mutualisation des achats d'effets d'habillement, d'équipements de protection individuelle et de divers accessoires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** La constitution d'un groupement de commandes entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et de la Nièvre portant sur la fourniture d'effets d'habillement, les équipements de protection individuelle et divers accessoires est approuvée.

**Article 2.** La convention constitutive du groupement de commandes entre les SDIS de la Région Centre - Val de Loire et de la Nièvre portant sur la fourniture d'effets d'habillement, les équipements de protection individuelle et divers accessoires, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

**Article 3.** Le SDIS du Loir et Cher, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure formalisée.

**Article 4.** En cas de procédure infructueuse, le coordonnateur est autorisé à engager une nouvelle procédure.

**Article 5.** Monsieur Pierre ROUSSEAU et Monsieur Jean-Marc SEVAULT sont respectivement élus membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

**Marc FLEURET**